

L'impact de la suppression de la TVA sur Les prix de vente des produits finis : le cas de la filière avicole

ZAGAYE Oualid Université d'Oran

KHELIFA Hadj Université de
Mostaganem

Introduction :

La filière avicole est une filière stratégique pour la sécurité alimentaire de notre pays avec une production annuelle de 300 000 tonnes et 4,5 milliards d'œufs, 35 000 exploitants, 150 000 emplois dont 90 000 emplois directs, et un chiffre d'affaire de 110 milliards de dinars. Les viandes blanches, produits de base consommés dont le niveau de consommation actuel des viandes blanches en Algérie, suite aux données du MADR, se situe entre 12 à 15 Kg/Habitant/An.

La transcendance d'une hausse notable des prix au niveau mondial du soja (+ de 50%), du tourteau (+ de 30%) à cause de la sécheresse, et du fait aussi de la dépendance vis-à-vis de l'importation (importation annuelle de 3 Millions de tonnes de maïs et un Million de tonnes par an de tourteau et de soja). Cette situation guette le risque induit de l'augmentation du prix des viandes blanches sur celui des viandes rouges.

Ajouté à cela, les facteurs endogènes à la filière tels que : faiblesse des performances techniques générées par un sous équipement technique de la filière avicole en matière de dotation en éleveuses, mangeoires, abreuvoirs, radiants, système de ventilation, éclairage, etc.... se sont répercutés sur les résultats économiques enregistrés (coût de production élevé, taux de rentabilité insuffisant, faible marge nette). Ces résultats montrent très clairement que la filière avicole est en difficultés. De plus, et selon l'Association Nationale de la Filière Avicole (ANFA) un taux de 60% à 70% de poulets passerait par le marché parallèle.

La conjugaison de ces facteurs déterminants a eu le don d'exhorter les pouvoirs publics¹ à adopter des mesures visant à préserver la filière avicole et le pouvoir d'achat du citoyen, du fait de la flambée des prix des aliments de bétail nécessaires à la chaîne de production avicole dans notre pays. Parmi lesquelles, la plus importante, à savoir : la suspension des taxes douanières et de la TVA (du 01/09/2012 au 01/08/2013).

Les matières premières notamment le maïs et le soja, l'aliment de volaille, la viande blanche et l'œuf bénéficient d'une exonération de TVA, dans l'objectif de minorer le prix de vente au consommateur final, encourager par l'effet la production avicole et sa compétitivité.

De même, la problématique essentielle de la filière avicole réside dans le prix de revient de la viande blanche. C'est pourquoi l'analyse des coûts de

revient des intrants de la chaîne avicole est indispensable pour évaluer l'impact de la suppression des taxes douanières et de la TVA sur le prix du produit fini.

Cependant pour évaluer l'impact de cette exonération, nous formulons donc notre problématique comme suit : **les mesures prises dans le cadre de la présente instruction ont-ils un impact sur les prix de vente et les coûts de production des intrants de la chaîne avicole ?**

A cet égard, l'analyse des coûts de revient est indispensable pour lutter contre tout genre de spéculation pour enregistrer l'impact de la suppression des taxes douanières et de la TVA sur le prix final. Cette analyse de l'évolution des coûts va nous permettre surtout de suivre l'évolution des marges bénéficiaires chez les opérateurs de la chaîne avicole.

Aussi, le calcul du taux de corrélation « **R** » permet de mesurer la relation entre deux variables tels que la relation entre les prix des matières premières (**maïs et soja**) et les prix de l'aliment de volaille, ce qui montre à quel degré ces mesures ont un impact sur le prix de vente de l'aliment de volaille.

C'est dans cet esprit que notre étude a pour but d'informer les autorités publiques sur les structures des prix permettant aussi l'encadrement des marges bénéficiaires dans une optique visant de favoriser le jeu concurrentiel par une mise en œuvre des actions futures plus cohérentes et plus fiables.

Sous cet angle, il s'attache particulièrement à analyser l'impact de la suppression de la TVA sur : les importations du maïs et du Soja (point 2), l'aliment de volaille (point 3), les éleveurs et le prix de la viande blanche (point 4). Notre cinquième point consiste en l'analyse et le calcul du taux de corrélation « **R** ».

1. La filière avicole en Algérie.

L'aviculture est un secteur de choix dans toute politique de développement visant une autosuffisance alimentaire dans les pays, où la croissance démographique est sans cesse ascendante.

Le poulet de chair et les poules de réforme constituent l'essentiel de la production de viandes blanches. Les principaux acteurs de l'activité avicole sont : importateurs des matières premières, éleveurs des grands parentaux, éleveurs des reproducteurs, les accoueurs, les éleveurs de poulets et poules pondeuses, les fabricants d'aliment, les abattoirs et transformateurs de volaille, propriétaires des chambres froides, association des consommateurs, laboratoires, vétérinaires privés, importateurs et grossistes des produits vétérinaires.

1.2. La régulation du marché avicole

L'activité avicole traverse une période de crise caractérisée par une instabilité des prix pratiqué sur le marché, conséquente au déséquilibre de l'offre et de la demande. Cette activité est caractérisée aussi par l'alternance qui consiste soit une mauvaise année pour les producteurs soit une menace du pouvoir d'achat pour le consommateur, conduisant le plus souvent à des phénomènes conjoncturels de crises non maîtrisables.

Ces difficultés sont liées surtout à la hausse régulière des prix des intrants

importés, notamment le maïs et tourteaux de soja, rentrant dans la fabrication des aliments de volailles. Cette situation préoccupante pour la survie de l'activité a poussé les autorités publiques d'introduire un système de régulation en amont et en aval² afin d'assurer l'équilibre entre l'offre et la demande et d'organiser la profession avicole :

➤ **La régulation en amont :** l'organisation de la profession par la création d'un organisme charge de la régulation, du contrôle et de suivi, et de gestion des excédents et des déficits ainsi que la planification des mises en place de reproducteur ponte et chair, en tenant compte des niveaux de consommation et de la tendance du marché.

➤ **La régulation en aval (préoccupation du producteur)** qui consiste en le développement d'un réseau de distribution adéquat et répondant aux exigences des produits avicoles, le développement d'un réseau de stockage en froid négatif, réflexion pour l'exportation des éventuels excédents, prise en charge de la qualité des produits, suivant normes internationales, et d'améliorer les conditions d'élevage et de , et la maîtrise des performances zootechniques.

Pour pallier au disfonctionnement actuel du marché avicole, **la triangulaire** est un instrument visant la régulation du marché avicole par la mise en place d'un système conventionnel entre l'abattoir avicole et les éleveurs. Cette opération triangulaire s'inscrit dans le cadre d'une relation conventionnelle « abattoirs-éleveurs » et qui consiste à mettre à la disposition de l'éleveur agréé le poussin de chair et l'aliment de bétail afin de récupérer le poulet par l'abattoir.

De même, le programme SYRPALAC (Système de Régulation des Produits de Large Consommation), a été mis en place depuis 2009, visant la maîtrise du circuit de commercialisation des viandes blanches afin d'organiser de la profession avicole, d'assurer la sécurité alimentaire et permettre au consommateur d'acquérir du poulet à prix stable et raisonnable, tout en préservant la marge bénéficiaire du producteur.

1.3 L'impact de la TVA dans la chaîne avicole :

Il est à constater que la TVA pèse lourdement sur une fraction plus importante des revenus des citoyens par l'imposition des produits de large consommation (viande blanche et œuf de consommation) au taux plafonné de 17%. Pour les entreprises et producteurs, même s'ils ne payent pas directement la TVA celle-ci augmentent le prix de vente final du bien. Par conséquent, elle réduit leurs parts du marché et les pénalise. Pour l'état, elle génère des recettes qui dépendent du niveau de la consommation.

Il est à signaler également que l'aliment volaille rentrant à hauteur de 80% en matière de coûts de production des facteurs et produits avicoles est taxé à 17%. Il est à noter que cet aliment composé essentiellement de Maïs et son gros, ces deux composantes rentrant dans la fabrication à des taux respectivement à plus de 60% et plus de 15% sont taxées à 07%, alors que le tourteau de soja rentrant au même titre dans cette fabrication est taxé à 17%.

Nous déduisons que le maïs et son gros rentrant en amont de la chaîne à 7% et sortant en aval de 17% est une pénalité au niveau de l'aliment à 10% assimilée à une charge qui vient se greffer au coût de production.

Une exonération de la TVA est souhaitable sur l'ensemble des facteurs de production et produits finis et matières premières rentrant dans la fabrication d'aliments de bétail. A titre d'illustration, cette exonération de la TVA contribuera certainement à³:

- Réduire, même éliminer totalement le marché informel, dominant le secteur actuel à hauteur de 70%,
- Augmenter les capacités de production, par de nouveaux investissements,
- Conforter l'assise de la stratégie d'organisation de la filière et la régulation du marché, Réduire les coûts de production, permettant de stimuler davantage la consommation et la récupération de nouvelles parts de marché,
- Encourager les différents acteurs et intervenants de la filière à admettre le principe d'établissement des factures, ainsi que le respect de la réglementation en vigueur, objet actuel de contestation,
- Permettre la création de postes d'emploi, par de nouveaux opérateurs encouragés par de telles mesures incitatives.

C'est ainsi que l'État a pris des mesures incitatives en l'exonérant de la taxe sur la valeur ajoutée et des frais de douane pour les matières premières (soja, maïs, CMV,...) et la suppression de la tva pour les produits finis (aliment de volaille, œufs de consommation et poulet de chair) ainsi que d'augmenter le prix de récupération du poulet vif prêt à l'abattage de 150 à 200 DA/ KG pour stimuler la production et stabiliser le prix du poulet.

2. Analyse des importations des matières premières maïs et Soja :

Avant d'analyser l'évolution des prix des matières premières, il est à rappeler qu'il y a seulement deux importateurs du maïs et soja au niveau de la wilaya d'Oran à saisir : SARL SCCO et EURL CCO et qui appliquent la méthode du coût moyen pondéré comme méthode de valorisation des stocks.

2.1 Analyse l'évolution des prix du soja et le maïs:

Afin de mesurer l'impact de la suppression des taxes douanière (5%) et de la TVA (7% pour le maïs et 17% pour le Soja) sur les coûts et les prix des produits finis, notre méthode consiste à comparer deux coûts d'achat avant et après la mise en œuvre de l'instruction. A travers l'exploitation des fiches des stocks de ces deux opérateurs, nous avons extrait les données suivantes :

2.1 .1 EURL CCO :

a) le maïs :

Le prix sur le marché mondial à l'arrivage du 18/12/2012 a augmenté de 1829,44 DA/T soit 7,54% par rapport à l'arrivage du 25/07/2012 tandis que la

suppression des taxes douanières et de la TVA a réduit le coût d'achat de plus de 1278,16 DA/T par rapport à l'arrivage de 25/07/2012. Malgré cette réduction des coûts, le prix de vente final est resté stable. Ceci est pourrait être expliqué par :

- le prix moyen d'acquisition a augmenté de plus de 403,22 DA/T : ce prix d'acquisition est un prix moyen qui intègre les coûts des autres achats (l'ancien coût d'achat était autour de 22000 DA/T).
- La politique de prix chez cette entreprise consiste à garder un prix fixe sur le marché pour fidéliser leurs clients afin d'éviter l'impact de la perturbation des prix au niveau mondial sur les prix de vente. **L'annexe 01 récapitule les raisons sus évoquées.**

Tableau comparatif des coûts et des prix du maïs chez l'opérateur EURL CCO

	uantité	dinars	rix unitaire USD	rix unitaire DA	Pr ix unitaire da avec les taxes douanière	P rix unitaire moyen stock	rix de vente
5/07/2012	2000	80111053	89	3342,588	225,39	5509,08	8000
8/12/2012	0000	51720240	21,96	5172,024	172,024	5912,3	8000
ariation			2,96	829,44	1053,37	403,22	,00
ariation %			1	7,837	4,02		

Enfin, on peut dire que la suppression des taxes au 18/12/2012 est presque égale à la fluctuation des coût de la période avant l'application de l'instruction, ce qui a permis le maintien de la stabilité des prix pratiqués de 2800DA.

b) Le soja :

Pour le soja, l'augmentation des prix sur le marché a permis à l'entreprise de pratiquer une marge bénéficiaire sur d'importants stocks dont la valeur est estimée de 4911,56 DA/T, alors que la marge était nulle à partir de 17/12 (approvisionnement local chez l'opérateur SARL SCCO et absence d'importation).

Le coût de revient moyen à l'arrivage du 03/01/2013 a baissé de 8716,54 DA/T soit 18,05 % par rapport aux achats locaux du 17/12/2012 tandis que le prix de vente a baissé de 3000 DA/T soit 5,50 % sur la même période, ce qui montre que cette entreprise a profité de la dernière importation pour augmenter ses profits qui sont passés de 500 DA/T à 6 216,54 DA/T. **Le tableau ci-après récapitule les raisons sus évoquées :**

Tableau comparatif des coûts et des prix du soja

Date Arrivage	Quantité	Factures	Aleur USD /T	AUX DE CHANGE USD	Aleur Dinars	Aleur Dinars /T	Coût de revient moyen	Prix de vente HT
Stock avant 01/09/2012	7,24						1088,44	6000
Achat local 17/12/2012	00						7000	7500
03/01/2013	000	430200	07,55	8,16	89943216	7485,80	8283,46	4500
VARIATION EN DINAR							8716,54	3000
VARIATION %							18,05	5,50

2.1.2 SARL SCCO :**a) le maïs :**

Pour cette entreprise, le prix du maïs sur le marché mondial à l'arrivage du 25/10/2012 a augmenté de 3258,218 DA/T soit 14,83% par rapport à l'arrivage du 27/06/2012. Malgré la suppression des taxes douanières et de la TVA, le coût d'achat a connu une augmentation de 332,395 DA/T soit 2,20 % par rapport à l'arrivage de 25/07/2012. Cette dernière augmentation s'est accompagnée d'une augmentation des prix de vente de 15,38% expliqué par :

- le coût moyen d'acquisition a augmenté de 9,46%.
- la marge bénéficiaire qui est passée de 996 DA/T à 2500 DA/T soit 51% entre les deux arrivages compte tenu que la majorité de l'ancien stock était destinée à l'utilisation pour ses propres besoins de transformation en aliment de bétail. **L'annexe 02 récapitule les raisons sus évoquées.**

Cette augmentation des prix du maïs a permis à cette entreprise d'augmenter ses gains contrairement aux buts de l'instruction en vigueur.

Tableau comparatif des coûts et les prix du maïs

Date	Quantité	Dinars	Prix unitaire USD	Prix unitaire DA	Prix après les taxes douanières	Prix unitaire moyen stock	Prix de vente
27/06/2012	0500	30760453	81,2	1977,186	4691,37	3754	4700
27/06/2012	3100	87901136	81,2	1977,186	4691,37	3754	4700

25/10/2012	500	89265531	17,96	5235,404	5235,40	6000	8500
Variation	600	8635605	6,76	258,218	44,04	246	800
Pourcentage %			3,07	4,83	,20	,46	5,38

Le prix du maïs à l'arrivage du 20/02/2013 a connu une baisse de -716,62 DA/T soit une baisse de - 2,92 % par rapport à l'arrivage du 25/10/2012, alors que le prix de vente a connu une baisse de 1300 DA/T soit une baisse de 4,78 % sur la même période. Le tableau ci-après récapitule les raisons sus évoquées :

Tableau comparatif des coûts et des prix du Maïs

Date Arrivage	Quantité	Factures	Aleur USD/T	AUX DE CHANGE USD	Aleur Dinars	Aleur Dinars/T	Coût de revient moyen	Prix de vente HT
25/10/2012	500	384700	17,96	9,37	89265531	5235,4	6000	8500
20/02/2013	7250	549415	13,74	8,15	68136782	4518,78	5110	7500
VARIATION DINAR			4,22	1,22		716,62	890,00	1300,00
VARIATION %			1,35	1,56		2,92	3,54	4,78

b) Le soja :

L'augmentation dans le marché mondial en 25/10/2012 était très significative, soit plus de 23700,24 DA/T qui équivaut à 82,16% d'augmentation par rapport au 01/05/2012, alors que l'exonération des taxes douanières a entraîné un amortissement de cette augmentation à 16805,37 DA/T.

Cette augmentation de 48,28% des prix d'achat s'est greffée à une augmentation de 83,87 % du prix de vente dont le prix unitaire moyen en stock s'est augmenté de 74,87% alors que la marge bénéficiaire est passée de 463,43 DA/T à 4100 DA/T. L'annexe 03 récapitule les raisons sus évoquées.

Cette importante augmentation démontre bien que l'entreprise a profité de l'augmentation des prix d'achat pour élargir ses marges bénéficiaires.

Tableau comparatif des coûts et des prix du soja

DA TE D'importation	quantité	V dinars	P rix unitaire USD	P rix unitaire DA	P rix unitaire avec les taxes	P rix unitaire moyen en stock	P rix de vente
05/ 01/2012	480	29226518,3	79,3500	8845,20			
05/ 01/2012	88	6960980	79,3500	8845,20			
05/ 01/2012	2012	46488602	79,3500	8845,20	5436,33	0536,57	1000
25/ 10/2012	8050	48445394	62,0600	2545,45	2545,45	3400	7000
Variation			82,7100	3700,24	7109,12	2863,430	6000
Pourcentage %			4,52	2,16	8,28	4,87	3,87

Le prix du soja à l'arrivage du 03/01/2013 a connu une baisse de - 4576,62 DA/T soit une baisse de - 8,71 % par rapport à l'arrivage du 25/10/2012, alors que le prix de vente a connu une baisse de - 3500 DA/T soit une baisse de 6,09 % à la même période. Cependant, le prix du soja sur le marché mondial a poursuivi cette tendance à la baisse à l'arrivage du 04/03/2013 mais sans qu'il ait un impact sur le prix de vente. Le tableau ci-après récapitule les raisons sus évoquées :

Tableau comparatif des coûts et des prix du soja

date Arrivage	quantité	factures	N aleur USD/T	AUX DE CHANGE USD	T aleur Dinars	aleur Dinars / T	coût de revient moyen	rix de vente HT
5/10/2012	8050	1950183	62,06	9,37	48445394	2545,45	3400	7500
3/01/2013	9008,01	1665785,98	13,73	8,16	11791999	7968,83	8615	4000
4/03/2013	6011,47	5009138,42	77,02	7,92	169452029	4959,09		4000
VARIATION EN DINAR			48,33	1,21		4576,62	4785,00	3500
VARIATION 1 (%): entre l'arrivage du 03/01/2013 et 25/10/2012			7,30	1,52		8,71	8,96	6,09
VARIATION EN DINAR			36,71	0,24		3010		
VARIATION 2 (%): entre l'arrivage du 03/01/2013 et 04/03/2013			6,36	0,31		6,69		

En conclusion, l'exonération des taxes douanières s'est accompagnée par une augmentation des prix d'achat au niveau mondial ce qui a empêché de constater l'impact des mesures prises dans le cadre de cette instruction inhérente aux prix. En revanche, il est à constater que les importateurs de matières premières ont profité de

cette augmentation des prix d'achat pour renchérir les prix de vente ainsi que la dilatation de leurs marges bénéficiaires.

2.2 Analyse de l'évolution des prix de revient et les prix de vente pour le soja et le maïs :

Notre analyse des coûts de revient et du prix du principal importateur au niveau de la wilaya d'Oran qui est SARL SCCO :

Il ressort de l'analyse de l'évolution des structures des **prix du soja** que le coût d'achat à l'importation se situe entre **97,96%** et **98,67%** du coût de revient global, alors que les marges bénéficiaires est passé de 7,68% à 11,08%.

Pour le maïs, le coût d'achat à l'importation se situe entre **94,39 %** et **97,65 %** du coût de revient global, alors que les marges bénéficiaires oscillent entre **6,64% et 8,32%**. **Le tableau en annexe N°01 récapitule les raisons sus évoquées.** La structure des prix du second opérateur économique, à savoir la SARL SCCO, montre que les marges bénéficiaires ont baissé :

- de **11,08% à 10,51%** pour le SOJA due à la baisse de prix d'achat (-6,36%) contre une baisse des prix de vente de **7,14%**.
- de **6,64% à 5,54%** pour le maïs dû à la baisse des prix de vente de **3,77%**. Le détail de ces calculs est explicité dans le tableau N° 03 joint dans l'annexe n° 01.

Il ressort de l'analyse de la structure des prix du soja de l'opérateur EURL CCO que le coût d'achat à l'importation représente **98,35%** du coût de revient global. La marge bénéficiaire brute sur les prix de vente est de **12,88%**. Le détail de ces calculs est explicité dans le tableau N° 02 joint dans l'annexe n° 01.

2.3 L'analyse de l'élasticité de la demande et la concurrence

L'élasticité de la demande par rapport au prix va nous permettre de déterminer dans quelle mesure la variation des prix de vente d'un produit donné aura une incidence sur la demande correspondante de la part des clients.

Pour calculer cette élasticité, nous allons appliquer la formule suivante :

$$E = \frac{\% \Delta \text{ DE LA DEMANDE}}{\% \Delta \text{ DU PRIX}} > 1$$

L'analyse de l'élasticité de la demande pour les deux produits (soja et maïs) chez les deux importateurs qui sont SARL SCCO et EURL CCO fait ressortir une élasticité est **très élastique (valeur absolue est supérieur à 1)** car des petit variations des prix entraîne des variations plus importantes des quantités (les quantités et les prix évoluent dans un sens inverse). En d'autre terme, **la baisse des prix** (notamment avec la suppression de la tva et les taxes douanière) a stimulé la demande des producteurs d'aliment.

Aussi, il faut noter l'effet psychologique des mesures de la dite instruction sur la demande dans la mesure où cela a encouragé les éleveurs à investir et augmenter les capacités de production.

En revanche, l'analyse de cette élasticité montre bien l'absence des produits de substitution dans la fabrication de l'aliment mais aussi l'absence de la concurrence (**marché oligopole**) exprimé par la dilatation des marges

bénéficiaires de ces deux importateurs. A cela s'ajoute une méconnaissance notoire de la part des intervenants de la chaîne avicole concernant l'évolution des prix sur le marché (fonction d'approvisionnement absente).

L'analyse de l'impact de la baisse des matières premières (Soja et Maïs) sur le prix de vente dénote clairement que le prix de vente sur le marché n'est pas corrélé au coût d'acquisition (par arrivage) mais plutôt au jeu de l'offre et de la demande sur le marché (une baisse du prix de vente supérieur par rapport au coût pour le maïs et une baisse inférieure pour le soja).

Tant que les marges bénéficiaires sont libres sur le marché, il est difficile d'apprécier l'impact de la suppression des taxes douanières sur le prix de vente. Le prix de vente est lié au jeu concurrentiel sur le marché ce qui permet aux opérateurs d'absorber la valeur des taxes douanières exonérées (à août 2013).

Il est à souligner que les taxes douanières ont un impact direct sur le coût de revient des matières premières contrairement à la TVA qui est subie par le consommateur final. Cependant, la suppression des taxes douanières n'aura pas l'impact escompté puisque les marges et les prix de vente sur le marché sont libres.

C'est pour cette raison que nous recommandons d'une part l'encouragement des entreprises publiques (**l'ONAB**) à injecter des quantités importantes de ces matières premières sur le marché en vue d'assurer une efficiente régulation, et d'autre part, de procéder à un plafonnement des marges bénéficiaires pour limiter toute tentative de spéculation sur le marché.

Enfin, la baisse significative de la cour boursière du Soja au niveau international de plus de **14,37%** depuis l'application de la dite instruction, peut augurer que les prix vont connaître une tendance de baisse prochainement, ce qui mène à une stabilité des prix au niveau local. Les prix de ces deux matières premières ont connu une baisse durant le mois de Mars 2013 compte tenu de la baisse de la cour mondiale de ces produits. Ainsi pour le soja, le prix est passé de 54500 DA/ tonne à 50200 DA/ tonne soit une baisse de **8,56%**. Le prix du maïs a connu une légère baisse passant de 27200 DA/ tonne à 27000 DA/ tonne.

3. ANALYSE DES PRIX DE L'ALIMENT DE VOLAILLE :

Avant d'analyser l'évolution des prix de l'aliment de volaille, il est primordial de rappeler qu'il existe une variété de produits mis sur le marché, compte tenu de la variété des ingrédients et des matières premières utilisées dans la fabrication. A cela s'ajoute le taux de chaque composant, notamment les matières premières concernées par l'exonération des taxes douanières et de la TVA à savoir le maïs et le soja.

Pour tenter de mesurer la répercussion de l'avantage de la TVA sur les prix de vente, l'étude porte surtout sur les comportements de marge. A cet effet, nous allons analyser l'évolution des prix de revient et de vente de l'aliment pour volaille, les informations, ci après détaillées, ont été recueillies auprès des fabricants :

3.1 Analyse de l'évolution des prix de l'aliment de volaille

Cette analyse s'est effectuée auprès de quatre principaux producteurs au niveau de la wilaya d'Oran qui sont : **SARL S.C.C.O, SARL NUTRIMAG, SARL CASPM, et l'ONAB (organisme étatique)**. De même, il est à noter que ces opérateurs ont respecté la suppression de la TVA dans la facturation à partir du 01/09/2012. A travers l'exploitation de leurs documents, nous avons relevé les données suivantes :

3.1 .1 L'opérateur NUTRIMAG

Comme il est mentionné dans le tableau ci-dessous, l'opérateur NUTRIMAG a appliqué une augmentation des prix de l'aliment de volaille à **partir du 12/12/2012**, varié entre 100 DA et 400 DA/Q selon le produit. Les prix des aliments de

Volaille chez ce fournisseur sont restés stables durant le mois de Mai par rapport aux prix du mois de Février 2013 à l'exception du prix de l'aliment « granule démarrage chair » qui a connu une augmentation de 120 da/Q.

Tableau de l'évolution des prix de l'aliment de volaille chez l'opérateur NUTRIMAG

ALIMENT	E L PRIX DE VENTE TTC Avant 01/09	P rix De Vente HT Avant 12/12/2012	Prix De Vente HT à partir du 12/12/2012	La valeur de l'augmentatio n
CHAIR DEMARRAGE	265	500	4900	40
CHAIR CROISSANCE	148	400	4800	40
FINITION CHAIR	031	300	4400	10
GRANULE CROISSANCE CHAIR	440,5	650	4900	25
ALIMENT PONTE	563	900	4200	30
GRANULE DEMARRAGE CHAIR	499	700	5000	30

3.1 .2 L'opérateur SCCO

Nous avons constaté que l'opérateur SCCO a provoqué une hausse significative des prix par la dilatation de leurs marges bénéficières sur les anciens stocks. A titre exemple, la marge bénéficière pour le produit « CCS » étant passé de 3720 DA à 12500 DA /T. Alors que le coût moyen pondéré est passé de **29280 DA/T à 30500 DA/T soit une augmentation de 4,16%**, le **prix de vente** est passé de **33000 DA/T à 43000 DA/T soit une augmentation de 30, 30%**. On constate que cet opérateur a maintenu le prix de vente

Tableau n°01 : évolution des coûts et les prix de vente chez l'opérateur SARL SCCO

Pour la majorité de ses produits malgré la baisse des coûts de production à partir de 02/02/2013. Les prix ayant connu une baisse significative à partir du 01/03/2013. A titre exemple, le prix de l'aliment « CCS » est passé de **43000 DA/T** à **37200 DA/T**, soit une baisse de **5800 DA/T** qui équivalent à **15,59%**.

Aliment	L	e prix de vente TTC avant 01/09	Avant l'augmentation		Après l'augmentation	
			C	Pr	C	Prix de
			oût moyen pondéré avant 12/12/2012	ix de vente HT avant 12/12/2012	oût moyen pondéré depuis 12/12/2012	vente HT depuis 12/12/2012
EPRO COQS ADULTE	R	3228	24	28	25	32600
EPRO CHAIR 05 22 SEMAINE	R	8832,3	26	33	26	33190
FG	F	8200,5	28	32	29	38900
CG	F	9780	29	34	30	42000
DG	F	0599	29	34	29	44000
PR	R	5228,7	23	30	23	30250
CS	F	8200,5	28	32	29	41000
PS	P	4515	25	29	26	35700
P	P	4901,1	25	29	26	35500
CS	C	8610	29	33	30	43000

Cette augmentation non justifiée engendre une infraction de pratique de prix illicite conformément à **l'alinéa 03 de l'article 06 de loi 10/06** du 15 Aout 2010 modifiant l'article 23 de la loi 04/02 qui interdit les pratiques et les manœuvres tendant, notamment, à : ne pas répercuter sur les prix de vente la baisse constatée des coûts de production d'importation et de distribution et maintenir la hausse des prix des biens et services concernés. **Le tableau ci-dessous récapitule les raisons sus évoquées.**

3.1 .3 SARL CASPM

Le prix de l'aliment chair avait fortement chuté depuis le mois de Mars 2012 jusqu'au mois de septembre 2012, passant de **4312,01DA/Q** à **3500DA/Q**. Dès le mois d'octobre 2012 ce produit a enregistré une hausse de prix pour se stabiliser à **4400DA/Q** durant le mois d'avril 2013.

Il en est de même pour ce qui est de l'aliment ponte, dont le prix de vente a

connu une baisse significative passant de **3791,17 DA/Q** le mois d'Aout 2012 à **3205,12DA/Q** le mois de septembre 2012. Depuis cette date le prix de vente de ce produit oscille entre 3076,92 da/q et 3600DA/Q. (cf. annexe n° 03)

Pour rappel, il est à noter **que la SARL CASPM** avait enregistré, durant la période allant du mois de janvier 2012 à novembre 2012, une hausse des prix d'achat du maïs et du soja se traduisant par une augmentation de **40%**. (cf. annexe n° 03)

3.1 .4 L'office national de l'aliment de bétail ONAB :

Il a été constaté que les prix pratiqués des aliments de volaille n'ont pas changé durant la période janvier 2009 à la fin septembre 2012 malgré l'augmentation des prix des matières premières à l'échelle mondiale. Cette stabilité des prix est due au système de compensation introduit par le ministère de l'agriculture et du développement rural (410 DA/Q).

La suppression de la TVA s'est accompagnée par la suspension de la compensation sur-citée, ce qui a poussé les dirigeants de cette unité à augmenter leurs prix pour des raisons de rentabilité et d'équilibre budgétaire à partir du 1^{er} octobre 2012. Ainsi, le prix de l'aliment croissance chair est passé de 3450 DA à 4513 DA le quintal soit une augmentation de 23,55%, et de 3600DA/Q à 4768DA/Q pour l'aliment démarrage soit une augmentation de 24 ,50%. Pour l'aliment finition, le prix étant passé de 3300 DA/Q à 4225DA/Q soit une augmentation de 21,89%.

Cette augmentation des prix de vente est contraire à l'esprit dispositions de l'instruction ministérielle en vigueur, ce qui a engendré une chute des ventes de 1587 quintaux vers la fin du mois d'Aout (avant l'application de l'instruction) à 238 quintaux mi-octobre.

3.2 Évolution des prix de revient et les prix de vente de l'aliment de volaille :

3.2 .1 Sarl SCCO

Afin d'approfondir notre étude, nous avons procédé à l'analyse de la structure des prix de l'aliment de croissance spécial « CCS » (le produit qui a connu une forte augmentation). De ce qui précède, nous constatons que le coût d'achat des matières premières représente **89,37%** du coût de revient global, les charges de production étant de **7,03%** et les autres charges **3,60%** alors que les marges Bénéficiaires étaient significatives de plus de **20,28% contre seulement 12,70%** avant l'augmentation des prix (**sans tenir compte des charges de production et les autres charges indirectes**). Le tableau en annexe 03 récapitule les raisons sus évoquées.

Cette évolution des marges bénéficiaires et la récente baisse des prix de ventes nous laisse déduire que cet opérateur à profité de la suppression de la TVA pour dissimuler des majorations illicites de prix, et de ne pas répercuter sur les prix de vente la baisse constatée des coûts de production et maintenir par effet de conséquence la hausse des prix des biens et services concernés.

3.2 .2 SARL NUTRIMAG :

De l'exploitation du tableau N° 2 qui illustre l'évolution moyenne des coûts et les marges bénéficiaires de la période allant d'Aout 2012 à Février 2013, cet opérateur pratique une marge moyenne de **3,02%** sur l'ensemble de ses produits et dont les charges directes moyennes représentent **87,11%**, les charges indirectes moyennes représentent quant à elles **12,89%**. Cependant, il est important de prendre avec précaution les chiffres déclarés par cette entreprise en matière de charges indirectes compte tenu de la difficulté de la répartition et la déduction de ces charges. **Les tableaux en annexe 04 récapitulent les raisons sus évoquées.** Cet opérateur a maintenu les prix de vente durant le mois de mars suite à la baisse enregistrée durant le mois de Février.

TABLEAU: EVOLUTION MOYENNE DES COÛTS ET LES MARGES BENEFICIAIRES

Évolution moyenne des coûts	granule chair	liment ponte	liment croissance chair	A	Finition 2	F	granule démarrage chair	G	oyen	
P.U direct	998,82	506,29	558,55	3	673,66	3	101,05	4	767,67	7,11
% Évolution des coûts directs	0,14	,18	,09	3	,18	1	,60	0	,98	
Taux charge indirect	2,05	3,88	2,99	2	4,39	1	2,70	1	4,80	2,89
P.U a.chg	487,67	992,32	329,74	4	197,15	4	619,51	4	325,28	00,00
Marge bénéficiaire	,69	,29	,75	3	,58	3	,02	3	,07	,02
Prix de vente	692,86	000,00	485,71	4	342,86	4	757,14	4	455,71	03,02
% Évolution des prix de vente	,22	,49	,10	0	,39	0	0,29	-	,18	

3.2 .3 Analyse des coûts de revient chez la SARL CASPM

De l'exploitation du **tableau N° 01 de l'annexe 01**, le coût du maïs et du soja représente en moyenne **83,84 %** du coût de revient de aliment croissance chair et **82,76%** des coûts de revient de l'aliment ponte. Les marges bénéficiaires sont de **11,56%** pour l'aliment de volaille contre seulement **3,84%** pour l'aliment de ponte.

3.2 .4 Analyse des coûts de revient chez l'ONAB :

Pour l'**aliment démarrage chair**, le coût d'achat des matières premières représente **91,29%** du coût de revient global dont le cout du maïs et le soja représentent 80,16% alors que les marges Bénéficiaires étaient significatives de plus de **11,49%**. Pour l'**aliment croissance chair**, le coût d'achat des matières premières représente **90,70%** du coût de revient global dont le cout du maïs et le soja représentent **82,22%** alors que les marges Bénéficiaires étaient significatives de plus de **12,45%**. Pour l'aliment **finition chair**, le coût d'achat des matières premières représente **90,05%** du coût de revient global dont le cout du maïs et le soja

représentent **83,94%** alors que les marges Bénéficiaires étaient significatives de plus de **12,63%**. **La suppression du système de compensation a permis de libérer les prix et augmenter les marges bénéficiaires qui ont passé de seulement 3% à 12,63%.**

3.3 L'impact de l'évolution des prix du soja et du maïs sur le prix de l'aliment de volaille :

Afin de mesurer l'impact de la suppression des taxes douanières (5%) et de la TVA (7% pour le maïs et 17% pour le Soja) sur les coûts de l'aliment, notre méthode a consisté à supposer que la composition de l'aliment contient un taux de maïs de 60% et de 25% pour le soja. Quand à l'impact enregistré au niveau de l'augmentation des prix du maïs et du soja sur le coût de revient des produits finis, on constate selon le tableau ci après ce qui suit :

Matières premières	Ancien prix DA/Q	Nouveau prix DA/Q	Différence DA/Q	L'augmentation dans le prix de revient de l'aliment
Soja	600	750	150	288
Maïs	475	800	325	195

A partir de ces calculs, l'augmentation moyenne des prix de matières premières du maïs et soja devra enregistrer une hausse du prix de revient des aliments de volaille de 483 DA/Q.

Selon les structures des prix des deux opérateurs de l'aliment croissance chair « CCS » pour le mois de février, la valeur du maïs et le soja représente **73,07%** du coût de revient chez l'opérateur NUTRIMAG, **alors qu'elle a avoisiné 76,79% durant le mois de novembre (durant l'augmentation des prix du soja et du maïs).**

Pour l'opérateur SCCO, la proportion se situe 77,16% sachant que ce dernier importe de maïs et du soja (coût de matières moins élevé), alors qu'elle représente 80,80% du coût de revient avec des prix d'achat pour **le maïs de 28000DA/TONNE et 57500DA/TONNE** pour le soja.

Donc, le coût d'achat du maïs et du soja représente entre 75% et 82% du coût de revient, ce qui implique qu'une augmentation des prix d'une unité de maïs et soja, génère une augmentation moyenne de 0.80 unité dans le coût de revient. Néanmoins le prix pratiqué sur le marché local n'est pas lié seulement à l'évolution des coûts de revient mais plutôt au comportement concurrentiel des opérateurs. on a constaté que ces opérateurs ont commencé l'application des nouveaux prix à partir du 12/12/2012, par laquelle ils s'alignent en matière de politique des prix en formant par la suite une entente tacite qui entrave une saine concurrence sur le marché.

En comparant les structures de ces opérateurs, nous déduisons que les taux des charges directes et indirectes sont presque similaires, alors qu'un grand écart sépare les marges bénéficiaires (**3,02% contre 20,28%**). **Cet écart indique bien que la faible concurrence dans ce secteur se situe dans le fait que l'opérateur**

SCCO a profité de la suppression des taxes pour la dilatation de ses marges bénéficiaires.

Il est à noter que les entreprises dissimulent une majoration dans leurs prix de vente, plus ou moins élevée en fonction de la longueur du circuit de distribution du produit. En outre, vu la part considérable de l'informel (éleveurs et abattoirs traditionnels), la suppression de la TVA n'a aucune sens compte tenu que le prix d'achat pour les éleveurs (consommateur final) est toujours taxable. Les fabricants de l'aliment de bétail dissimulent la somme de la TVA dans le prix de vente notamment avec l'absence d'une efficiente concurrence et un contrôle rigoureux sur la chaîne en amont et en aval.

La recette constituée par la TVA vient augmenter les recettes globales des entreprises et donne lieu à la comptabilisation d'une subvention. En réalité, la suppression du dispositif pourrait contribuer à affecter leurs marges et donc leurs résultats **et mettre en péril leur équilibre financier** ce qui montre que les fabricants de l'aliment de volaille **ne répercutent pas l'avantage vers leurs clients** ou très peu : elles captent l'avantage au lieu de le transférer.

4. ELEVEURS ET VIANDES

4.1 Analyse de l'évolution des prix de la viande blanche : Le marché avicole est caractérisé par l'alternance (augmentation/baisse), c'est ainsi qu'on peut distinguer deux périodes distinctes d'évolution des prix de la viande blanche :

a) Période d'augmentation :

Compte tenu d'une production locale instable en viandes blanches, causée essentiellement par des problèmes techniques, et autres facteurs climatiques (la canicule, le taux de mortalité très élevé...), et économiques (faible taux de rentabilité, quasi inexistant investissement,...), le marché a observé une hausse aux stades de gros et de détail durant la période Aout- décembre 2012, du fait de l'enchérissement de l'aliment du bétail, qui est issu des importations, et une forte demande aggravée par la cherté des viandes rouges.

Le prix enregistré est passé de 350 DA/KG au mois 2012 d'Aout à un prix record de plus de 380 DA/KG atteint au mois de septembre 2012 avant qu'il n'accuse une baisse à la fin du mois d'octobre 2012 (l'aïd el Adha ayant entraîné une faible demande). Cette hausse est significative : soit de plus de 33,84% par rapport à la même période de l'année 2011, ceci s'expliquant par l'inflation et les fluctuations générées par des facteurs de production irrégulière.

Quand à l'impact des mesures de l'instruction sur le prix à consommation, il est à noter que le prix moyen a atteint durant la période allant du mois d'Aout au mois de décembre 2012 qui a été de 350 DA/KG au stade de détail et 320 DA/KG au stade de gros, avoisine le prix pratiqué avant la mise en œuvre de la dite instruction. **Ceci dénote bien que la suppression de la TVA et les taxes douanières n'ont pas eu d'incidence sur le prix**, et ce malgré une légère baisse des prix de l'aliment de bétail.

b) Période de la baisse :

A travers l'exploitation du relevé des prix de la viande blanche sur le marché local, on a enregistré une baisse significative depuis le début du mois de février (voir le tableau ci-dessous) :

Le prix enregistré est passé de 350 DA/KG au stade du détail et 320 DA/KG au stade de gros au début de l'année 2013 à un prix record de moins de 250 DA/KG au stade de détail et moins de 230 DA au stade de gros enregistré vers la fin du mois de février 2013.

Cette baisse qui coïncide avec la hausse des prix de l'aliment de bétail nous incite à s'interroger de l'impact des prix de l'aliment de bétail sur les prix des viandes blanches, sachant en plus que les prix de ces derniers étaient plus élevés durant le mois de février 2012 (entre 305 DA et 330DA au stade du détail) avec des prix d'aliment moins chers (3450DA par rapport 4500 DA en 2013).

Au mois du mars 2013 le prix du poulet était de **240 DA/KG** au stade de gros et **265 DA/KG** au stade du détail. Vers la fin du mois d'Avril 2013, le prix du poulet a enregistré une forte baisse se traduisant comme suit : **190 DA/KG** au stade de gros et moins de **210 DA** au stade de détail.

Au cours du mois du mai 2013, les prix ont enregistré une hausse pour s'établir à 230 DA/KG au stade de gros et à 255 DA/KG au stade de détail. Cette augmentation peut s'expliquer par la diminution de l'offre sur le marché due aux pertes subies par les éleveurs. Le coût de revient moyen est de 160DA soit un prix supérieur au prix de vente vif à l'abattage qui est de l'ordre de 130DA/KG.

Ceci démontre que la pratique des prix des viandes blanches n'est pas corrélée au coût de revient notamment les prix de l'aliment de bétail (qui représente plus de 75% du coût de revient) mais plutôt à d'autres phénomènes du marché :

- Un faible rôle régulateur du marché avicole marqué par une part faible du marché du groupe avicole de l'ouest **GAO**, rigidité en matière de prix et limite de circuit de distribution : le manque des points de vente.
- le niveau de la demande en hausse (Ramadhan, Rentrée sociale,...),
- **la surproduction et le manque de moyens en aval de la filière⁴, c'est-à-dire les abattoirs, les ateliers de découpe et les chambres froides.** Ceci est traduit par le volume de l'offre : quantités produites en viande blanche dont la dernière baisse s'explique par la fin de la période d'élevage (**56 jours**).
- le non professionnalisme des éleveurs manifesté par la recherche des profits faciles. Lorsque les prix du poulet flambent, il y a un rush des opportunistes. Ils achètent de grandes quantités de poussins d'un jour et le résultat, deux mois après : une forte production, bien plus importante que la demande et les prix chutent automatiquement.
- Le dysfonctionnement de la filière marqué par des faiblesses techniques (sous équipement, non maîtrise des techniques de l'élevage,...) ainsi que des piètres résultats économiques (coûts de production élevé, taux de rentabilité faible,...).

Avec une telle baisse, les éleveurs comptabilisent des pertes sèches qui mettent à mal leur santé financière. Première conséquence de cet effondrement des prix⁵, les éleveurs, dans leur majorité, ont entamé la liquidation de leur élevage, même au détriment de leur marge bénéficiaire, et ce, pour éviter l'accumulation des charges (aliments, produits vétérinaires, électricité, etc.), sachant que ce sont des charges supplémentaires qui ne peuvent être amorties avec le niveau actuel des prix de vente.

Enfin, nous tenons à souligner que le marché est largement approvisionné, ce qui a provoqué une relative chute des prix, mais cela ne devrait pas trop durer. Les prix des viandes blanches connaîtront une hausse des prix une fois le surplus mis sur le marché sera épongé.

4.2 ÉLEVEURS DE VOLAILLES.

4.2 .1 Calcul du prix de revient de la viande blanche et l'œuf chez la SARL CASPM :

La structure théorique du prix d'un kilo de poulet vif se résume comme suit : le prix du poussin, Le prix de l'aliment de bétail, Le prix des produits vétérinaires, le coût des autres produits (énergie, eau...), le coût des salaires du/des ouvriers, le coût du suivi par un vétérinaire, le prix de la location ou l'amortissement du bâtiment d'élevage, le coût de l'amortissement du matériel d'élevage.

Poussin : Suivant l'annexe N°03, le prix de vente du poussin durant la période allant de janvier 2012 à avril 2013 varie entre 23,4 et 52,65 DA/le poussin soit une moyenne de 35,31DA.

Œuf : Pour l'œuf, les prix de vente varient entre 140 DA et 210,6 DA la palette soit une moyenne de 178,55DA la palette.

D'après le tableau N° 03 de l'annexe N° 02, le coût de l'aliment de croissance chair⁶ représente 66,67% du prix de revient de poulet de chair vif à l'élevage soit une moyenne de 131,25 DA/KG⁷.

Pour ce qui est de l'aliment ponte lequel représente 73,68% du prix de revient⁸ de l'œuf de consommation soit 6,27 DA par Œuf. Voir le tableau n° 05 de l'annexe n° 02.

Il est à noter que ces structures de prix détaillées dans l'annexe n° 02 ne prennent pas en considération les amortissements des matériels et des couts de l'énergie.

4.2 .2ABATTOIRS.

a) Abattoir public : Société des Abattoirs de l'Ouest SAO :

Dans le cadre des mesures d'urgence prises par le gouvernement pour éviter aux aviculteurs des pertes considérables dues à la chute des prix des viandes blanches, la société des Abattoirs de l'Ouest SAO a procédé au stockage des quantités auprès des éleveurs dans le cadre de l'opération SYRPALAC et d'autres quantités ont été stockées, hors opération SYRPALAC, avec un prix de récupération

qui varie entre **260DA/HT ET 280DA/HT**.

Ainsi le prix de vente de la viande au sein de cette société est fixé à 290 DA/ KG HT depuis 2009 dont le prix de revient varie entre 160 et 170DA/KG. Aussi, il est difficile de mesurer l'impact de la hausse des prix de l'aliment de bétail chez l'ONAB sur le prix de revient.

Le calcul de prix de revient à l'abattage se calcule comme suit :

$$\text{Coût de revient d'un kg du viande} = \text{prix d'achat vif} / 68\% + 35\text{DA.}$$

Sachant que le prix d'achat dans le cadre du programme SYRPALAC est de **150 DA/HT le poulet vif**, le taux du déchet étant estimé à **32%** et les frais d'abattage à **35DA/KG**, le **prix de revient d'un Kg de viande à l'abattage est de 255.59 DA.**

b) Abattoirs privés :

Le calcul du prix de revient varie selon les abattoirs :

$$\text{Coût de revient d'un kg du viande} = \text{prix d'achat vif} / 75\% + 20\text{DA.}$$

Le prix d'achat varie selon le prix du marché (**170DA/HT** le poulet vif lors de la journée du 26/05/2013), le taux de déchet varie entre **25% et 28% (sans les abats)** tandis que les frais d'abattage sont de **20DA/KG**. Par conséquent le prix de revient est de **246.66da/kg**, le prix de vente est de **260DA/KG** et la marge bénéficiaire est de **13.33 DA/KG**. **Se référer au Tableau N°04 de l'annexe N° 02.**

6.2 Analyse du marché :

6.2.1 Analyse de la concurrence

Compte tenu de l'absence de données statistiques devant permettre de mesurer l'offre et la demande et de connaître les parts de marché de chaque intervenant, il est difficile de mener une étude de marché fiable et objective. Néanmoins l'analyse de ce segment de marché indique l'inexistence d'un état de monopole ou de dominance sur le marché local, et cela pour les raisons :

- Les parts du marché calculés en fonction des capacités productrices (**24100 poulets par jour**) des abattoirs inscrits au registre de la direction des services avicoles de la wilaya d'Oran démontrent que la part de marché du plus grand producteur d'Oran ne dépasse pas les 30% de la production totale. Ceci ne permet pas de constituer une position dominante sur le marché et cela est d'autant plus vrai que la wilaya d'Oran est approvisionnée par d'autres wilayas :

➤ en matière de poulet de chair à partir de la wilaya de Mascara et Mostaganem

➤ pour l'œuf de consommation à partir de la wilaya de Sétif et Sidi Bel abbés.

- La chute et l'envolée des prix de la viande depuis le mois de février sont des indices qui dévoilent l'absence de maîtrise de ce segment de marché

par les opérateurs économiques.

De même qu'il est à noter que ce secteur est approvisionné par le marché informel qui perturbe la concurrence par de faibles coûts de production et par des produits de mauvaises qualités. A ce sujet il est à noter que c'est dans la ville de Sig (wilaya de mascara) que sont fixés les prix des viandes blanches pour toute la région d'Oran.

6.2.2 Régulation du marché :

Le Groupe Avicole de l'Ouest GAO doit jouer un rôle plus performant dans la régulation du marché et la maîtrise des prix de vente au consommateur. Quand à l'impact des mesures prises conformément à l'instruction ministérielle sur le prix du poulet mis sur le marché, et selon la direction de l'ONAB, la flambée des prix n'est pas liée seulement à l'augmentation de l'aliment de volaille mais aussi à d'autres facteurs tels que :

➤ le non professionnalisme des éleveurs manifesté par la recherche des profits faciles et le non respect des accords conclus dans le cadre de la triangulaire du programme SIRPALAC.

➤ Ainsi au retrait de certains producteurs du au taux de mortalité élevé durant la canicule de l'été 2012 qui a sévit sur la wilaya. Devant cette situation, il est à noter que des insuffisances au niveau de l'offre du produit ont engendré une hausse sensible des prix.

Quand aux mesures d'augmenter le prix de récupération du poulet vif prêt à l'abattage de 150 à 200 DA/ KG, cette entreprise pourrait intervenir afin d'absorber l'excédent au niveau de l'offre dans le cadre de la triangulaire du programme SIRPALAC. Ceci devrait avantager l'éleveur, sachant que le prix de vente est de 140 DA le kg par rapport au coût réel de revient qui doit équivaloir à 160 DA le kg soit une perte de 20 DA selon les déclarations des professionnels de la filière. Ajouté à cela que certains éleveurs ne respectent pas les clauses du contrat surtout lorsque les prix de vente au marché sont en hausse. Donc, il parait clairement que la fiabilité de cette mesure reste liée directement au prix pratiqué sur le marché. Vu les quantités collectées, il est à constater que l'augmentation des prix de récupération de poulet vif à l'abattage de 150DA à 200DA/KG ainsi que les mesures prises dans le cadre de l'opération SYRPALAC, **n'ont pas l'effet escompté. Cette échec de réguler le marché peut s'expliqué par le refus de cette entreprise de travailler les éleveurs illégaux qui dominent le marché.** Il est à noter aussi que cette entreprise n'a pas de parts sur le marché de consommation des ménages (sauf durant le mois de Ramadhan) car toutes les quantités produites ou stockées sont destinées au marché des collectivités locales.

5. Analyse de la corrélation

Le calcul du taux de corrélation « R » permet de mesurer la relation entre les intrants et les produits finis de la filière avicole, ce qui permet de mesurer l'impact de la suppression de la TVA :

5.1 Corrélation entre la demande et les prix des intrants : le calcul des coefficients nous a donné les résultats suivants :

✓ **COEFFICIENT DE CORRELATION (X ; Y)** qui est de **R = 0,60** est une corrélation positive, de qualité moyenne, ce qui signifie que l'augmentation de la demande du soja et du maïs ont engendré une augmentation relative moyenne des prix de l'aliment de bétail ;

✓ **COEFFICIENT DE CORRELATION (X ; M)** qui est de **R = - 0,64** est une corrélation négative, de qualité moyenne, ce qui signifie l'existence d'une relation inversive entre la demande de la matière première et le prix de la viande blanche, ce qui explique aussi la surproduction des viandes blanches et par conséquent les pertes des éleveurs due à la chute des prix ;

✓ **COEFFICIENT DE CORRELATION (Y ; M)** qui est de **R = 0,050** la corrélation est positive mais de très mauvaise qualité (r proche de zéro), ce qui montre que l'augmentation du prix de l'aliment de bétail n'a pas d'incidence sur le prix de la viande blanche.

✓ **COEFFICIENT DE CORRELATION (T ; Y)** qui est de **R = 0,43** la corrélation est donc positive, de qualité moyenne, ce qui signifie que l'évolution des prix du soja et du maïs n'ont engendré qu'une incidence faible sur les prix de l'aliment de bétail.

5.2 La corrélation entre les intrants chez la SARL CASPM

L'analyse du taux de corrélation qui est **R = 0,24⁹** dénote le faible impact de l'évolution des prix des matières premières sur les prix de l'aliment croissance. Alors, ce taux de corrélation était négatif de **R = - 0,38** ce qui indique l'existence d'une relation inversive entre l'évolution des prix des matières premières et les prix de l'aliment ponte.

Ces taux de corrélation montrent bien que cette entreprise n'a pas répercuté l'augmentation des prix des matières première sur le prix de l'aliment de bétail parce qu'elle était obligée de se soumettre aux prix pratiqués sur le marché. Aussi, ces taux de corrélation montrent bien le faible lien entre le coût de revient des matières premières et les prix de vente des produits finis¹⁰.

L'analyse du taux de corrélation¹¹ qui est **R = 0,45** dénote le faible impact de l'évolution des prix de l'aliment ponte sur le prix de vente de l'œuf de consommation. Aussi, **R = 0,26** est une corrélation positive, de faible qualité, qui signifie que l'évolution des prix de l'aliment croissance ne suit pas l'évolution du prix du poussin.

5.3 Le calcul des prix de revient par scénario :

L'analyse du coefficient de corrélation montre l'incohérence entre les prix des intrants, ce qui pousse à envisager trois scénarios (**max, min et moyen**) d'évolution des prix afin de calculer le prix de revient de l'aliment de bétail. C'est ainsi que le prix de revient sera calculé avec le bas, le haut et le moyen prix des matières premières en supposant que les autres paramètres sont fixes.

Les résultats nous donne un coût de revient de l'aliment de chair : 3250,71DA/Q (bas), 4129,41DA/KG (haut) et 3732,85 DA/KG (médiane). Un coût de revient de l'aliment ponte avec les trois scénarios : 2827,01 DA/Q (bas), 3251,61 DA/KG (haut) et 3065,65 DA/KG (médiane).

le calcul du prix de revient d'un kilo gramme de poulet vif avec le prix de revient de l'aliment de bétail des trois scénarios le bas, le haut et le moyen, nous donne les résultats suivants: un coût de revient est de **110,42 DA/KG** (bas), **129,77 DA/KG** (haut) et **121,29 DA/KG** (médiane). Pour l'œuf de consommation, le coût de revient est de **5,61 DA/œuf** (bas), **6,20 DA/œuf** (haut) et **5,94 DA/œuf** (médiane).

L'analyse de ces coefficients de corrélation montre bien l'incohérence entre les intrants de la chaîne avicole et le faible impact des mesures prises dans le cadre de cette instruction sur l'évolution des prix., à cause surtout de : l'absence de la concurrence, désorganisation de la filière (l'informel, l'absence de la planification de la production et de l'approvisionnement, ...), la non maîtrise des techniques de production et la méconnaissance de l'évolution des prix et les qualités des intrants.

Conclusion :

En guise de conclusion, il est à noter que le dispositif de l'exonération de la TVA et les taxes douanières n'a pas les effets escomptés sur les prix à la consommation :

➤ La pertinence de la suppression de la TVA n'est pas avérée : les effets attendus en terme de baisse des prix ne sont pas flagrants, **le dispositif prend la forme d'une « quasi subvention » perçue par l'entreprise**, ne cible pas la protection de la filière avicole.

➤ Ainsi, le choix des opérateurs économiques de réduire ou non leur prix de vente **dépend de la pression concurrentielle qui demeure faible compte tenu que les opérateurs économiques s'alignent en matière de politique de prix**. Les marges des intermédiaires entre l'importateur et les unités de transformation d'aliments se répercutent sur le prix du produit fini.

➤ La TVA est appréciée des opérateurs économiques mais elle est source d'erreurs et d'infractions douanières et fiscales dont le contrôle est difficile. Les entreprises qui effectuent des augmentations des prix ont ajouté la somme de la TVA au prix de vente en renchérissant leurs marges bénéficiaires. **C'est pourquoi le choix du canal « entreprise » pour transférer l'avantage de la TVA sur le prix de vente au client n'apparaît pas pertinent.**

Il est parait donc que les éleveurs et les consommateurs sont les maillons perdants de la filière. A l'amont, l'importateur qui approvisionne le marché en maïs, le soja ou le CNV, et les fabricants de l'aliment de bétail sont les bénéficiaires de dispositif de l'exonération de la TVA et les taxes douanières.

Cependant, il apparaît nécessaire de mener une réflexion sur les moyens d'optimiser les dispositifs d'aide en les associant à des priorités de développement de la filière :

➤ Recentrer la TVA sur les investissements des entreprises : Seules les investissements pourraient donner lieu à TVA, éventuellement pour les éleveurs légaux pendant 5 ans, afin d'évoluer la politique de soutien aux opérateurs de la filière vers des instruments aux objectifs mieux ciblés.

➤ C'est ainsi qu'une exonération de la TVA est souhaitable sur l'ensemble des facteurs de production et produits finis et matières premières entrant

dans la fabrication d'aliments de bétail, ainsi que les produits vétérinaires, vaccins et équipements de production et d'élevage.

➤ Actualiser les listes des opérateurs bénéficiant de l'exonération de la TVA pour simplifier et canaliser la subvention, lutter contre l'informel et faciliter le contrôle.

➤ S'inscrire dans un objectif de régulation, qui nécessite la mise en place de mécanismes et moyens pour l'augmentation des capacités de production et l'amélioration des performances zootechniques, passant par la modernisation et la mise à niveau des équipements d'élevage et de production et les conditions d'ambiance, notamment la climatisation te ce, pour faire face aux périodes de canicule.

➤ le développement d'un réseau de distribution et de stockage adéquat et répondant aux exigences des produits avicoles par la mise en place d'une organisation de la filière avicole permettra d'asseoir une politique de régulation du marché avicole, par la planification des mises en place des reproducteurs suivant tendance du marché, ainsi que la gestion des excédents en envisageant le stockage en froid et l'éventuelle exportation.

Enfin, il paraît évident que les mesures contenues dans l'instruction en vigueur ne peuvent que traiter les effets et non pas les causes relatifs à cette filière. le développement de la filière dépend de l'encouragement des investissements (élevage industriel pour maîtriser les coûts et être concurrentiel), la réorganisation et la professionnalisation de la métier, et la lutte contre l'informel (pénaliser, lever les barrières d'entrée au marché avicole)

Références :

¹ Instruction du premier ministre n° 291 du 14/08/2012.

² Laala boukhalfa, président du groupe avicole de l'ouest, Communication au salon Arab el kheima el oued, du 13 au 18 décembre 2010.

³ Document du groupe avicole de l'ouest **GAO**

⁴ Omar Lakhal. Vice-président de l'Association des éleveurs d'Alger, «Les éleveurs et les consommateurs sont les seuls perdants de la filière» El Watan ÉCONOMIE - Du 1er au 7 avril 2013.

⁵ Mohamed Naïli, Les éleveurs tirent la sonnette d'alarme, El Watan ÉCONOMIE - Du 1er au 7 avril 2013.

⁶ L'élément déterminant du coût de revient est l'indice de consommation **IC** qui représente la quantité d'aliment de bétail consommé pour fabriquer un kilo de poulet.

⁷ Ces calculs ne prend pas en considération d'autres paramètres qui influent sur le prix de revient tel que le taux de mortalité.

⁸ Une poulette produit environ 300 œufs durant le cycle de production d'une année soit un œuf chaque 30 heures.

⁹ Ces taux sont calculés sur la période septembre 2012- avril 2013

¹⁰ Il est important de signaler que ces prix dépendent aussi de la qualité et la composition de l'aliment.

¹¹ Ces taux sont calculés sur la période septembre 2012- avril 2013